



**DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

124, rue La Fayette
75010 PARIS

Tél 01 47 70 09 59

Tlc 01 44 79 09 47

@ federation@dden-fed.org

CONCOURS des JEUNES CITOYENS SE CONSTRUIRE CITOYEN 2017/2018

RÈGLEMENT

PRÉAMBULE

Objet :

Le concours des jeunes citoyens porte sur les activités d'éveil, d'élaboration et de conduite collective d'un projet d'engagement citoyen au service des autres, de la collectivité ou de l'humanité adaptés à chaque tranche d'âge.

Démarche :

La réalisation de ce projet permet la mise en place d'un travail d'équipe et la formation d'un véritable esprit d'engagement citoyen dans une dynamique d'éducation prolongeant et donnant sens à l'Education Morale et Civique dispensée à l'école publique.

Objectifs :

Ce projet a l'ambition d'œuvrer à l'émergence d'une évolution apaisée et citoyenne de notre société en permettant de mieux faire comprendre ses valeurs et ses principes républicains par la mise en action d'un projet collectif.

De faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences socioculturelles, les valeurs de notre République laïque, démocratique et sociale véritables socle commun d'un vivre ensemble apaisé, dynamique et harmonieux.

En proposant aux élèves de construire et développer des projets au service des autres, ce concours a l'ambition de leur permettre d'acquérir ainsi par l'action, individuellement et collectivement, l'accomplissement progressif de leur pleine liberté de conscience, tout en forgeant leur esprit critique afin de devenir des citoyens autonomes éclairés à l'aune de leur raison. **Se construire citoyen.**

En s'inscrivant à ce concours, les enseignants pourront ainsi prolonger, dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement, le programme de l'Education Morale et Civique et faire mieux connaître à nos concitoyens la qualité de notre enseignement public.

Le champ d'intervention du concours couvrira tout le champ d'expression de la laïcité, de la mise en valeur de la citoyenneté, du développement durable et de la solidarité en faisant vivre la triade Liberté-Egalité-Fraternité.

Ce concours pourra être conduit au niveau d'une ou plusieurs classes que ce soit en interne ou en externe.

Toutes les formes d'expressions culturelles, artistiques, d'actions ou d'engagements concourant au développement de la citoyenneté y seront admises.

• ARTICLE 1

La Fédération des Délégués Départementaux de L'Education Nationale (**DDEN**), organise, à l'attention des écoles, collèges, et des établissements d'enseignement public, le **Concours des jeunes citoyens**, intitulé :

" SE CONSTRUIRE CITOYEN ",

placé sous le haut patronage du Ministère de l'Education nationale.

• ARTICLE 2

Seuls les quatre premiers cycles des écoles publiques et des collèges peuvent participer.

• ARTICLE 3

Pour apprécier les travaux des élèves, des jurys sont constitués à deux échelons :

1°) À l'échelon départemental :

Composé essentiellement de DDEN, d'enseignants et de personnalités attachées à la promotion de la laïcité et au rayonnement de l'école publique.

2°) À l'échelon national :

• Chaque département pourra proposer au jury national, en précisant la catégorie de cycle de chaque établissement :

a.4 dossiers jusqu'à 20 participants effectifs dans le département

(Ces 4 dossiers pourront être de catégories différentes),

b.6 dossiers jusqu'à 50 participants

(Au moins 2 catégories différentes)

• ARTICLE 4

Les inscriptions au Concours des Jeunes citoyens doivent être déposées au cours du 1er trimestre de l'année scolaire et à partir du 09 décembre pour l'édition 2017/2018 par le Directeur de l'école, de l'établissement, ou le maître de la classe auprès :

-de l'Union départementale des DDEN

• ARTICLE 5

Pour apprécier les travaux des élèves, le jury départemental étudiera les dossiers transmis par les établissements avant la première semaine de Mai.

Ces dossiers comprendront :

- Une courte présentation de la genèse du projet rédigée par le (la) DDEN présentant le projet.
- Une présentation collective de sa conduite et de sa réalisation,
- De la couverture médiatique qu'il aura suscité (photocopie d'articles de presse) – Des coopérations éventuelles qu'il aura rassemblées (intergénérationnel).

Le jury départemental pourra aussi à cette occasion consulter le **CARNET DE BORD** réalisé par les élèves, aidés par leurs enseignants.

Ce CARNET DE BORD permettra de voir l'évolution de la réalisation du projet et des difficultés surmontées.

- Si les éléments complémentaires au CARNET DE BORD sont fournis grâce à une clé, une carte SD, un CD Rom, un DVD, la fixation de ce support mémoire doit également être solide.

Le CARNET DE BORD est illustré et établi par la classe, l'école ou l'établissement. Il sert de compte rendu des travaux.

LE PASSEPORT DU JEUNE CITOYEN.

Il sera remis à chacun(e) des participants, un petit carnet dénommé " Passeport du jeune citoyen" qui lui servira de journal de bord dans lequel il pourra consigner ses impressions, réflexions et les difficultés rencontrées tout au long de la réalisation du projet.

• ARTICLE 6

Pour une appréciation et une valorisation des travaux réalisés à l'échelon national, les jurys départementaux se chargent, avant la troisième semaine du mois de Mai de l'envoi des dossiers à la Fédération des DDEN, 124 Rue La Fayette 75010 PARIS.

Les dossiers comprendront obligatoirement :

- La fiche d'inscription
- La présentation du projet, sa genèse, sa conduite, sa réalisation et son lien avec le projet pédagogique de l'établissement (maximum 2000 signes, espaces compris).
- Une appréciation du jury départemental.
- Le Carnet de Bord.

Les dossiers incomplets seront refusés.

Le jury national se réunit avant le congrès annuel de la FDDEN.

Des pistes de réalisations et de présentation sont communiquées à chaque participant. Les outils numériques peuvent contribuer à sa réalisation. La réalisation du CARNET DE BORD est aussi une occasion pour développer de nouvelles compétences et acquérir de nouvelles connaissances.

Les CARNETS DE BORD répondront à certaines contraintes :

- Toutes les feuilles seront solidaires et solidement reliées
- Si des éléments (photos, prospectus, éléments naturels ...) sont attachés, collés, ils devront l'être efficacement.

• ARTICLE 7

Au cours d'une cérémonie nationale de remise des prix placés sous la haute autorité du Ministre de l'Éducation nationale, les organisateurs remettent des récompenses et des diplômes.

Sont notamment attribués par cycle, des prix d'excellence, des prix d'honneur et des premiers prix nationaux. Au regard de la qualité et de la pertinence des projets, des prix spéciaux pourront être décernés tels que ceux concernant :

- La promotion du développement durable.
- De l'entraide apportée à l'intégration républicaine dans l'école ou les quartiers.
- De la solidarité et de la laïcité.

Les prix nationaux seront remis au cours d'une cérémonie clôturant le congrès national de la FDDEN ou au cours d'une manifestation d'envergure nationale (exemple : le salon de l'Éducation).

Des délégations des projets primés seront invitées sur décision du jury national.

• ARTICLE 8

L'inscription à l'opération entraîne de la part des candidats l'acceptation, sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

